

[Communiqué] Bibliothèques et sobriété dans la culture, les propositions de l'ABF

Suite à la réunion, le vendredi 28 avril, d'un groupe de travail sur la sobriété énergétique dans le secteur de la culture initiée par les ministres Agnès Pannier-Runacher et Rima Abdul Malak, à laquelle notre association était invitée, nous reprenons ici nos propositions pour avancer sur le thème de la sobriété dans la culture.

Les bibliothèques sont les premiers établissements publics culturels, gratuits et ouverts à tous, en termes de fréquentation et de présence (nombre, maillage) sur le territoire.

Les principaux enjeux

La sobriété énergétique peut être utilement pensée à l'échelle d'un territoire, et non seulement d'un établissement ou d'un réseau d'établissements : réunir en un même lieu des publics et des collections, mutualiser les accès et usages de l'information etc. permet d'économiser des dépenses énergétiques individuelles. L'enjeu premier est donc le maintien d'une ouverture étendue des bibliothèques comme premier service public culturel de proximité.

Les priorités principales, pour lesquels une marge de progression notable existe pour les bibliothèques, sont positionnées sur deux axes indissociables tant ils sont au coeur de nos missions :

Les publics :

- Accueil des publics, notamment les publics fragiles (petite enfance, personnes âgées, personnes précaires), qui doit rester une priorité dont la gestion de la sobriété doit tenir compte, notamment en période de canicule (rafraîchir l'air dès que la température intérieure atteint les 26°) ou de grands froids.
- Accompagnement des usagers en information autour des ressources documentaires, dont les collections, avec notamment l'éducation aux médias et à l'information, la lutte contre les fausses nouvelles sur les grandes questions écologiques, la responsabilité sociale et environnementale et la sensibilisation à un usage éco-responsable du numérique et des réseaux sociaux.

Les collections :

- Gestion vertueuse des collections depuis les processus d'acquisitions, d'équipement et de consolidation le cas échéant des documents jusqu'au désherbage en application de [l'article 13 de la Loi Robert](#)
- Intégration des clauses de sobriété dans les règles des marchés publics.
- Conservation préventive des collections, dans de bonnes conditions de stockage avec un maintien de température et d'hygrométrie.

Les mesures déjà prises pour consommer moins d'énergie-

- Baisse du chauffage l'hiver et ventilation naturelle l'été ;
- Réduction de la consommation électrique (extinction des appareils mis en veille quand ils ne servent pas ou des lumières...)

- Mise en place de fontaines d'eau potable gratuite ou d'eau à disposition pour rafraîchir les gens, même en cas de bâtiment déjà chaud, dans le cadre de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire pour les établissements recevant du public (ERP) de catégorie 1 à 3
- Sensibilisation et formation des personnels et usagers aux éco-gestes, à la sobriété des usages.

Nos propositions

L'ABF souligne l'importance, en matière de bâtiments et transports :

- de la prévention et la gestion des risques sur les bâtiments existants avec des diagnostics indispensables à réaliser, notamment en ce qui concerne la ventilation des locaux (traitement de l'air, ventilation naturelle...), enjeu majeur compte tenu du nombre de m² concernés : les bibliothèques représentent plus de 4 millions de m² en France ; après ce temps de diagnostic, la définition puis le suivi d'indicateurs pertinents permettra d'inscrire concrètement les enjeux de sobriété énergétique dans la durée.
- de l'ouverture d'une réflexion sur des constructions plus responsables, que ce soit pour la rénovation, ou les nouvelles constructions :
 - Un premier pas est, a minima, le respect de la certification "NF ouvrages - Démarche HQE"
 - Au-delà, l'objectif principal que nous prônons est l'importance du passage, pour les bibliothèques, de la réglementation thermique (RT) à la réglementation environnementale (RE). Pour ce faire, nous appelons de nos vœux à l'accompagnement des collectivités via la Dotation Générale de Décentralisation et l'expertise des ministères.
- de travailler à rendre les accès aux bibliothèques plus vertueux pour un usage éco-citoyen en termes de mobilité : accès à pied, à vélo en développant les voies cyclables et espaces de garages sécurisés à proximité immédiate des bibliothèques, accès par les transports en commun facilités. La question du transport se jouera utilement en termes de logistique professionnelle, avec un budget pour permettre aux collectivités de s'équiper pour les circulations d'ouvrages d'une bibliothèque à une autre, ou pour les services de type portage de documents à domicile.

Les bibliothèques deviendraient plus sobres dans leur fonctionnement grâce à la mise en œuvre de ces propositions et seraient ainsi en cohérence avec les missions d'éducation à l'environnement et au développement durable via l'offre des collections, médiations et actions culturelles déployées.